

**Concours littéraire de nouvelles 2019-2020 « Tranches de vies amérindiennes »**

**Règlement du concours**

Le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse organise la 8ème édition d'un concours littéraire de nouvelles dont le thème sera l'immersion en terre amazonienne et la confrontation à l'histoire, au mode de vie et à la culture des peuples amérindiens d'aujourd'hui.

**Article 1 : Organisateur du concours**

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, service de Toulouse Métropole situé 35, allée Jules Guesde, 31000 Toulouse. <http://www.museum.toulouse.fr/>.

**Article 2 – Objet du concours**

**Thème :**

Immergez-vous en terre amazonienne dans un univers inhabituel et confrontez-vous à l'histoire, au mode de vie et à la culture des peuples amérindiens d'aujourd'hui.



*Coswine enfant et grand père / Pierre-Olivier Jay*

Rédigez une nouvelle en situant la photo ci-dessus au cœur de votre intrigue.

Elle devra en constituer le point de départ.

Votre texte sera bref, dense, rythmé, votre histoire, réelle ou fictive, devra interpeller le lecteur, susciter son intérêt et proposer un dénouement inattendu. L'action mettra en scène des personnages caractéristiques.

Surprenez le jury par votre créativité. Tenez-le en haleine. Donnez du rythme à votre histoire. Sortez des sentiers battus. Soyez inventifs !

Toutes les formes (réaliste, fantastique, romanesque, fictionnelle, policière...) sont acceptées.

### **Objectifs :**

Le Muséum de Toulouse souhaite vous donner la parole et mettre en avant vos talentueuses expressions auprès des publics du Muséum. Le concours donnera possiblement lieu à une édition numérique du recueil des nouvelles primées.

### **Dates et lieu pour participer :**

Ce concours est ouvert à partir du **18 juin 2019**.

La date limite de réception des nouvelles est fixée au **1er décembre 2019, à minuit**.

Le concours se déroule sur un blog dédié : <https://concoursmuseumtoulouse.tumblr.com>

### **Critères de sélection :**

Les nouvelles seront sélectionnées sur leur qualité littéraire et leur originalité. Il n'y a pas d'obligation à être scientifiquement juste. Les sujets polémiques seront écartés.

### **Article 3 - Participation**

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne physique, selon deux catégories d'auteurs(es) individuels, auteurs(es) de plus de 18 ans et auteurs(es) de moins de 18 ans. Il est ouvert à l'international

Sont exclus de toute participation au concours :

- les membres du personnel du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, ainsi que les membres de leur famille proche ;
- les groupes scolaires.

Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale (annexe1) est à signer et à envoyer à [Muséum de Toulouse - Concours du Muséum 2019 - Claire Bernard – 35, allées Jules Guesde – 31 000 Toulouse].

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions et notamment des conditions de diffusion des nouvelles telles que précisées à l'article 7 ci-dessous.

### **Article 4 -Caractéristiques et mise en forme de la nouvelle**

La nouvelle doit être inédite et rédigée en langue française.

Le texte doit être court. L'histoire réelle ou fictive doit interpeller le lecteur et susciter son intérêt.

L'action, concise, doit mettre en scène des personnages caractéristiques et se clore sur un dénouement inattendu appelé une chute.

- Le texte sera titré, font : Times new roman, corps : 12, interligne : double.
- Selon la catégorie, le texte devra contenir :
  - Entre 10 000 et 15 000 caractères (espaces compris) pour la **catégorie des auteurs(es) de plus de 18 ans**.
  - Entre 6 000 et 10 000 caractères (espaces compris) pour la **catégorie des auteurs(es) de moins de 18 ans**.
- Le texte sera paginé.
- Le texte sera enregistré **en format .rtf, ou .doc ou .odt**.

**Le texte et le fichier ne porteront aucun signe distinctif** permettant de révéler son auteur (ni dans son contenu, ni dans son titre).

#### Article 5 -Procédure d'envoi

- Une seule nouvelle pourra être envoyée par candidat. L'envoi de la nouvelle se fera **uniquement par email** à l'adresse suivante : [concours-litteraire-museum@toulouse-metropole.fr](mailto:concours-litteraire-museum@toulouse-metropole.fr) **au plus tard le 1er décembre 2019 à minuit.**
- Le fichier texte de la nouvelle sera attaché comme **fichier joint** à l'email. Le nom du candidat ne devra pas figurer sur le texte même de la nouvelle.
- Dans le corps du courriel, le participant devra **obligatoirement** faire apparaître les informations suivantes :

Nom – Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse postale : .....

Code postal et ville : .....

Pays : .....

Tél : .....

C'est ma .... ème participation au concours.

J'ai pris connaissance du concours *via* : (Email ? Carte postale ? Journaux ? Gratuits ?

Site web du Muséum ? Twitter ? Flickr ? Facebook ? Internet ? Amis ? Autre(s) ? )

Titre de la nouvelle : .....

Genre de la nouvelle : .....

Et le texte suivant :

*« Je soussigné(e), ....., certifie être l'auteur de la nouvelle intitulée ..... que je joins à cet email. Par cet envoi, je participe au concours littéraire 2019 organisé par le Muséum de Toulouse, et j'accepte sans réserve son règlement dans toutes ses stipulations. »*

La personne qui réceptionnera la nouvelle transmettra les fichiers aux membres du jury de façon strictement anonyme. Tous les participants auront un retour par **email** de bonne réception des nouvelles.

#### Article 6 - Calendrier

Appel à candidature	à partir du 18 juin 2019
Date limite de réception des nouvelles	1er décembre 2019, minuit, heure de Toulouse
Délibération du jury	janvier /février 2020
e-publication des nouvelles lauréates	mars 2020
Journée festive au Muséum de Toulouse avec petit déjeuner, rencontre littéraire, lectures des nouvelles gagnantes, visite spéciale des expositions, remise des prix	samedi 14 mars 2020 (date prévisionnelle)

## **Article 7 : Jury et sélection**

Le jury est composé essentiellement de professionnels (auteurs(es), éditeurs(trices)...). La liste des membres est publiée sur la page du blog dédié au concours <https://concoursmuseumtoulouse.tumblr.com>

La sélection des lauréats sera réalisée par ce jury selon les critères indiqués à l'article 2 du présent règlement. Sa décision est souveraine et sans appel.

Le jury se réserve le droit de soumettre sa sélection à un vote des internautes pour décerner un « prix du public ».

Les auteurs(es) dont les nouvelles seront primées, seront informés dans les plus brefs délais. La publication officielle des résultats se fera dans un second temps.

## **Article 8 : Récompenses**

Les trois meilleures nouvelles de chaque catégorie (auteur(e) de plus de 18 ans et auteur(e) de moins de 18 ans) pourront être e-publiées dans un recueil numérique.

D'autres récompenses seront attribuées et seront à découvrir sur la page du blog dédié au concours.

## **Article 9 - Droits d'auteurs**

Les participants affirment être les auteurs(es) des nouvelles. Ils garantissent que les nouvelles proposées sont originales et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assumeront, le cas échéant, la charge de tous les éventuels paiements en découlant.

De façon générale, les participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et de tous les engagements pris au titre du présent concours.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article. Les participants cèdent gracieusement à l'organisateur les droits de reproduction, de représentation des dites nouvelles, pour le monde entier, pour une durée de 5 (cinq) ans et selon le mode de diffusion suivant :

Les nouvelles lauréates seront diffusées par tout moyen de communication par voie électronique (site internet du Muséum, Intranet, chaîne You Tube, différents réseaux sociaux du Muséum etc.) quel qu'en soit le format et selon les termes de la licence Creative Commons-Attribution-Partage dans les mêmes conditions (CC-BY-SA) 3.0 France. Le titulaire des droits autorise donc l'exploitation de son œuvre (copier, distribuer et communiquer son œuvre par tous moyens et sous tous formats) et l'adaptation de son œuvre (remixer, transformer...) pour toute utilisation, y compris pour une utilisation commerciale.

A chaque diffusion de nouvelles, le nom de l'auteur sera mentionné conformément au respect du droit moral.

## **Article 10 - Causes de disqualification**

Toute dérogation aux conditions de participation ou aux contraintes stipulées dans le règlement du concours ainsi que le non-respect des délais de dépôt des œuvres entraînera la disqualification du candidat par le Muséum de Toulouse.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée et toute déclaration erronée entraînera l'exclusion du concours sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

## **Article 11 - Annulation du concours**

Le Muséum de Toulouse sera déchargé de ses obligations sans qu'aucun remboursement ou indemnité ne soit due aux candidats, dans l'hypothèse où l'opération serait interrompue pour des raisons indépendantes de la volonté du Muséum, à savoir :

- sinistre sur les bâtiments ;
- intempéries exceptionnelles et catastrophes ;
- grève générale et grève du personnel ;
- blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit ;
- incendie, tremblement de terre ;
- menaces d'attentat, sabotages, menaces et actes de terrorisme ;
- événement politique grave, manifestation et mouvement populaire, deuil national ;
- mesure d'ordre et de sécurité publique.

Le Muséum se réserve également le droit d'annuler le concours, sur simple décision, au regard d'un changement éventuel de programmation culturelle.

Le concours serait alors annulé de plein droit, sans formalité judiciaire et sans mise en demeure.

## **Article 12 - Modification du concours**

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les modalités du concours jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2019. Les candidats seraient informés et conserveraient le droit d'annuler leur participation et de retirer leur(s) nouvelle(s) du concours.

## **Article 13 - Responsabilités**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Concours et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via les sites <http://www.flickr.com> ou <http://www.tumblr.com>. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de leur réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du concours. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

## **Article 14 - Données à caractère personnel**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par l'organisateur que pour les seuls besoins de l'organisation du concours et de sa communication. Les données personnelles collectées ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Conformément à la loi, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse - Concours de nouvelles – Claire Bernard- 35, allée Jules Guesde - 31000 Toulouse.

**Annexe 1 :  
Fiche AUTORISATION PARENTALE**



**CONCOURS LITTÉRAIRE DE NOUVELLES 2019-2020  
« Tranches de vies amérindiennes »**

**à envoyer à l'adresse postale suivante :**

Muséum de Toulouse  
Concours du Muséum 2019-2020 « Tradition (s) »  
35, allée Jules Guesde  
31000 Toulouse

Je soussigné(e) (Prénom, Nom)

.....  
.....

demeurant.....

.....

autorise mon fils / ma fille (Prénom, Nom)

.....  
.....

à participer au concours photographique 2019-2020 organisé par le Muséum de Toulouse  
sur le thème « Tranches de vies amérindiennes ».

Fait à :

Date :

Signature :